

## COMPETITION CASTELLINCORTO 2020

### RÈGLEMENT D'INSCRIPTION

**Art. 1** – La compétition Castellincorto est réservée aux films réalisés par les étudiants d'une école de cinéma ou de l'audiovisuel, inscrits dans un cursus universitaire pendant l'année académique 2019/2020 ou la précédente, et aux courts-métrages ayant pour thème les droits de l'enfance et de l'adolescence. Ne sont acceptés que les courts-métrages terminés après le 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Le festival s'octroie le droit de sélectionner des courts-métrages réalisés aussi en 2018.

**Art. 2** – Tous les courts-métrages qui respectent l'Art. 1, réalisés dans le cadre d'une école de cinéma, sont éligibles. De même que les courts-métrages traitant de thèmes liés à l'enfance et à l'adolescence qui respectent l'Art. 1.

**Art. 3** – Seuls les courts-métrages d'une durée inférieure à 20 minutes (générique de début et de fin inclus) peuvent être inscrits. Le Festival a le droit exclusif et exceptionnel de sélectionner des courts-métrages d'une durée supérieure.

**Art. 4** – Le processus d'inscription des courts-métrages au Festival, se fait à travers la plateforme [filmfreeway.com](http://filmfreeway.com), **du 15 mai au 15 août 2020**.

**Art. 5** – Pour valider son inscription, le réalisateur – s'il est un étudiant – est invité à envoyer au Festival, une preuve de l'inscription dans un établissement scolaire cinématographique (ex: une carte étudiant) par mail ([castellincorto@castellinaria.ch](mailto:castellincorto@castellinaria.ch)).

**Art. 6** – Les documents envoyés physiquement par courrier au Festival, ne seront pas renvoyés à l'expéditeur.

**Art. 7** – Le réalisateur, le distributeur et tous les coproducteurs éventuels du court-métrage sélectionné à Castellinaria, autorisent le Festival à projeter le film dans le cadre de la compétition Castellincorto et pendant une séance de projection dans un établissement scolaire suisse (lycée ou collège) entre le 15 novembre 2020 et le 15 novembre 2021 (la date peut être établie ensemble).

**Art. 8** – Ne seront considérées pour la pré-sélection que les inscriptions dûment complétées.

**Art. 9** – Le Festival réalise une bande-annonce de tous les courts-métrages en compétition, en utilisant un extrait de max 10 secondes du film sélectionné. La bande-annonce sera diffusée sur le site internet de Castellinaria et sur les réseaux sociaux. L'inscription du film en donne l'autorisation au Festival.